

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

Cette année, nous célébrons le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Règle paulinienne. En 1982, Saint Pape Jean - Paul II, lors d'une réunion avec les membres du Chapitre international, les exhortait et tous les Franciscains séculiers à: « Aimer, étudier et vivre votre règle, c'est un trésor. Comme l'a dit un commentateur sur la règle: « Premièrement, nous devons aimer son excellence: c'est une grâce et un cadeau précieux. Deuxièmement, nous devons continuer à l'étudier avec soin car c'est notre mode de vie. Enfin, nous devons la vivre. Nous devons pratiquer ce que nous aimons et étudions.

Notre règle actuelle, la règle paulinienne est la quatrième règle. Nous avons la règle primitive de saint François, la Règle de 1221, la règle de 1289 approuvée par le pape Nicolas IV, la règle léonine de 1889 et la règle actuelle de 1978. Le biographe Celano, dans la Première vie de saint François, parle des hommes et des femmes de tous les horizons courant vers saint François pour voir et entendre ce saint homme. Ils voulaient tous l'imiter. Celano nous dit " que lui (François) leur a donné une forme de vie, et il leur a montré la véritable voie du salut dans tous les domaines de la vie".

La règle que saint François a écrite pour les frères et sœurs de la pénitence consistait probablement en des passages de l'Écriture et en quelques règles sur la pénitence et le jeûne. La tradition populaire nous dit qu'un marchand nommé Luchesio et sa femme furent les premiers membres du Tiers-Ordre. Ils ont supposément demandé à François d'écrire pour eux une règle de vie qu'ils pourraient vivre dans leur maison. Cependant, il n'y a aucun enregistrement de cette règle. Pourtant, nous avons un aperçu de ce que cette forme de vie pouvait ressembler.

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

Au début des années 1900, Sabatier serait le premier historien à reconnaître « la Lettre à tous les fidèles » comme le testament spirituel de saint François à ses enfants spirituels vivant dans le monde. Il déclare aussi fermement: "Si saint François avait jamais écrit une règle pour le Tiers-Ordre, ce serait semblable à cette lettre ... il indique quelles étaient les origines des associations de frères et sœurs de la pénitence. (Paul Sabatier, Vie de Saint François d'Assise, pp. 442-445). Esser, un historien franciscain, affirme que "la première version de la Lettre à tous les fidèles représente le noyau primitif du mode de vie des pénitents".

Cette lettre à tous les fidèles, qui est le prologue de notre Règle actuelle, est une exhortation de saint François pour que tous mènent une vie sainte. Ceci s'accomplit en observant le grand commandement, aimer Dieu et le prochain, en rejetant le péché, en recevant l'Eucharistie (le Corps et le Sang de notre Seigneur), par des actes de miséricorde - ce que François appelle de bons actes de pénitence.

### *De ceux qui font pénitence*

Tous ceux qui aiment le Seigneur de tout leur cœur, de toute leur âme et de tout leur esprit, de toute leur force (*Marc 12,30*), et qui aiment leur prochain comme eux-mêmes (*Matthieu 22,39*) et qui ont en haine leurs corps avec leurs vices et leurs péchés, et qui reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et qui font de dignes fruits de pénitence.

Oh, que ces hommes et ces femmes sont heureux et bénis tant qu'ils font ces choses et qu'ils persévèrent dans de telles choses, car "l'esprit du Seigneur reposera sur eux" (*Is 11,2*) et fera chez eux une habitation et une demeure " (*Jean 14,23*),

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

La première copie d'une Règle pour le Troisième Ordre est la Règle de 1221, la *Proposition Mémoriale*. Le cardinal Hugolin, le futur pape Grégoire IX l'a écrite. Il était un ami et un admirateur de Saint François. Il était aussi le protecteur des Frères mineurs. Cette règle était composée de huit chapitres. Le premier chapitre concernait la vie quotidienne. Les pénitents devaient porter des vêtements simples et humbles et ne devaient pas prendre part aux divertissements publics. Les deuxième et le troisième chapitres contenaient des règles sur l'abstinence et le jeûne. Le quatrième chapitre traitait de la prière. Les pénitents devaient prier les Heures canoniques, ce que nous appelons maintenant la Liturgie des Heures. Ceux qui ne pouvaient pas lire pouvaient les remplacer par les Notre Père. 12 Notre Pères pour les Matines (Prière du Matin) et sept Notre Pères pour chacune des autres heures. Le cinquième chapitre traitait des sacrements. Une personne devait confesser ses péchés trois fois par an et recevoir la communion trois fois par an - à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Le chapitre 5 contenait également une interdiction de prendre des armes fatales et de s'abstenir de prêter serment. Le sixième chapitre déclarait la nécessité d'assister à la réunion du mois et de donner au trésorier un denier ordinaire qui devait être utilisé pour les pauvres, les malades et pour payer l'enterrement des personnes. Le septième chapitre précisait les ministères apostoliques. Ils devaient visiter les malades, enterrer et prier pour les morts, et faire un testament. Le dernier chapitre concernait le Visiteur, les corrections et les officiers.

Cette première règle reposait sur la notion de vivre simplement et l'amour fraternel. Les frères et sœurs étaient liés par la charité mutuelle. L'interdiction de porter des armes était un témoignage courageux de la paix évangélique dans une société querelleuse. Bien sûr, avec tant de personnes appartenant à cet ordre de pénitents, les villes ne pouvaient plus recruter suffisamment de personnes

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

désireuses d'être des fantassins ou des chevaliers. La règle demandait des œuvres apostoliques spécifiques, à savoir visiter les malades, enterrer les morts et prier pour eux. Cela visait à éradiquer la pauvreté et la misère. L'obligation de faire un testament était d'arrêter les parents ou même les membres de la famille qui se disputaient une succession.

La seconde Règle était la Règle du pape Nicolas IV en l'année 1289. Cette règle n'ajoutait aucun nouveau matériel à la Règle de 1221 mais lui donnait un style plus législatif. Un seul article a été changé; l'interdiction de porter des armes. Maintenant on lit qu'on ne doit pas porter d'armes offensives, à moins de défendre l'Église romaine, la foi chrétienne, son pays ou avec la permission du ministre. Cette règle avec ces quelques modifications a duré 600 ans.

La troisième règle était du pape Léon XIII en 1883. Il était le pape qui a écrit la fameuse lettre *Rerum Novarum*. Il voulait que le Tiers-Ordre soit le cœur et le moteur de sa réforme sociale. Et bien sûr, les Franciscains ont généreusement répondu à son appel. Dans son introduction à la Loi de la Sodalité du Tiers Ordre franciscain, le Pape Léon explique ce qu'il espérait. « Nous émettons cette règle avec cette volonté et cet effet unique que le plus grand nombre possible soit rappelé à la louange de la sainteté chrétienne par notre invitation opportune. » Cette règle souligne la vertu chrétienne et la piété. Le pape Léon espérait que beaucoup de gens seraient attirés par le troisième ordre renouvelé et que, par le témoignage de leur vie, un changement radical se produirait dans le monde.

Cette règle contient trois chapitres. Le premier chapitre concerne l'admission, le noviciat et la profession. Le deuxième chapitre concerne la discipline de vie. Comme la règle précédente, cette règle du pape Léon a des

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

règlements concernant les vêtements simples, la vie simple, le fait d'éviter la danse et les spectacles publics, le jeûne et l'abstinence, la prière et la charité. Le troisième chapitre traite des offices, des visites et de la loi elle-même. Cette règle comprend un index des indulgences et des privilèges. En fait, un tiers de ce document traite des indulgences et des privilèges.

Au fil des ans, beaucoup de gens ont accompli de grandes choses en vertu de cette règle. Cependant, certains ont estimé que cette règle éloignait les Franciscains séculiers de l'intention originale de saint François, et a mené vers un accent sur la vertu et la spiritualité personnelle. D'autres estimaient que cette règle et une lettre subséquente du pape Pie X rendaient le troisième ordre excessivement dépendant du Premier Ordre.

La quatrième règle est notre règle actuelle, celle de Paul VI. Afin que nous réalisions que c'est un vrai cadeau, nous devons comprendre ce qui a mené à sa création. Vers 1950, les Franciscains, laïcs et religieux, ont commencé à exprimer le besoin d'une mise à jour de la Règle de Léon XIII. En 1957, le Tiers-Ordre reçut une nouvelle constitution dans le but de renouveler le contenu de la Règle et de donner à l'Ordre une orientation spirituelle, sociale et apostolique.

Le Concile Vatican II a été le tournant d'une réforme radicale de l'Ordre. Le Concile Vatican II a appelé à un renouveau de toute vie religieuse consacrée. Ce renouveau devait être fondé sur le « retour constant aux sources de toute la vie chrétienne et l'inspiration primitive de l'institut, et leur adaptation aux conditions changeantes de notre temps » (Décret sur le renouveau de la vie religieuse).

Toutes les communautés religieuses, les institutions et les troisièmes ordres devaient réviser leur Règle et leurs Constitutions. Cette révision devait être

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

centrée sur trois éléments clés. Premièrement, il doit être centré sur le Christ et les Évangiles. Deuxièmement, il doit être fondé sur l'inspiration du fondateur. En d'autres mots, il doit souligner le charisme propre et distinct de la communauté. Troisièmement, il doit être pertinent pour le monde moderne et doit prendre en compte les « signes des temps ». Cela doit être accompli par le renouvellement spirituel et le partage de la vie et de la mission de l'Église et du monde.

Étonnamment, la règle paulinienne fait tout cela. Elle est magnifiquement centrée sur le Christ et son Évangile. L'article 4 le souligne avec insistance. " La Règle et la vie du Franciscain séculier est la suivante: vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ en suivant l'exemple de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et l'homme ".

Cela remonte au style de notre fondateur, saint François. Elle comprend la lettre de François aux frères et sœurs de la pénitence comme prologue. En 1979, le Fr. Vitale Bonmarco, dans sa lettre au nom du Ministre général des Frères a déclaré: « le programme pratique et mystique présenté par François dans la première et la deuxième de ses lettres (à tous les fidèles) est plus élevé et plus profond que la règle et peut être accepté comme une fondation authentique et un renouvellement de la vie pour le Tiers-Ordre, même de nos jours. Et c'est pour cette raison qu'en proposant à l'approbation du Pape la nouvelle Règle du Tiers Ordre, les Ministres Généraux des Franciscains ont cru nécessaire de placer comme Prologue à la Règle, la Première Lettre de Saint François.

La Règle paulinienne répond également aux besoins et aux attentes de l'Église. Regardez l'article trois. Il déclare: "La Règle actuelle a pour objet d'adapter l'OFS aux exigences et aux attentes de l'Église dans les conditions du monde actuel. Regardez aussi l'article 6: « Ils sont encore plus profondément unis

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

à elle par leur engagement. Par conséquent, ils s'efforceront donc d'être les témoins actifs de sa mission parmi les hommes, annonçant le Christ par la vie et la parole ».

Elle donne un « chemin de vie » et un moyen de renouveau spirituel de la personne, de l'Église et de la société. Cette nouvelle règle met l'accent sur la formation, en particulier sur ce que nous appelons la formation initiale. L'article 23 stipule: « L'entrée dans la Fraternité se fait par étapes. Celles-ci comportent : un temps d'initiation, une période de formation d'au moins un an et enfin l'engagement de vivre selon la Règle.» Bien que la règle ne mentionne pas explicitement la formation permanente, elle est implicite. Regardez l'article 24. Il (le Conseil) devrait adopter des moyens appropriés de croissance dans la vie franciscaine et ecclésiale et encourager chacun à une vie de fraternité.

Cette règle répond à l'appel du Concile Vatican pour un renouveau spirituel à travers deux composantes clés, à savoir les Évangiles et la conversion. L'article 4 stipule que « les franciscains séculiers s'appliqueront à une lecture fréquente de l'Évangile, passant de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile. L'article 7 poursuit ce point. Comme « frères et sœurs de la pénitence, en raison même de leur vocation, animés du dynamisme de l'Évangile, ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ par un changement intérieur radical que l'Évangile appelle « conversion »; celle-ci, en raison de la fragilité humaine, est à reprendre tous les jours.

La Règle paulinienne reprend tous les éléments des règles antérieures et les adapte au monde moderne. J'aime vous l'indiquer en prenant des éléments de la règle de 1221 et vous démontrer comment ils sont incorporés dans la nouvelle règle.

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

Mais d'abord, je tiens à souligner que la Règle paulinienne vous donne un nouveau nom. Vous êtes l'Ordre Franciscain Séculier. Ce devait y préciser notre identité. L'ordre était-il une confrérie, une sodalité comme l'appelle le pape Léon, une société pieuse ou un institut? Est-ce que vous êtes des laïcs ou des religieux ou quelque chose entre les deux? Les deux premiers articles indiquent clairement qu'il est séculier, partie de la Famille franciscaine et qu'il est un Ordre. "De diverses manières et formes mais unis les uns aux autres, ils ont l'intention de présenter le charisme de leur unique Père séraphique dans la vie et la mission de l'Eglise. L'Ordre Franciscain Séculier tient une place particulière dans ce cercle familial ... Dans ces fraternités, les frères et sœurs, guidés par l'Esprit, s'efforcent de réaliser la parfaite charité dans leur propre état séculier ».

Toutes les anciennes règles appelaient à une vie simple. L'un devait porter des vêtements humbles et ne pas assister à des divertissements publics immodestes. L'article 11 couvre cela. "Confiants dans son Père, le Christ a choisi pour lui-même et sa Mère une vie pauvre et humble ... les Franciscains séculiers useront avec détachement des richesses matérielles qu'ils pourraient posséder ... ils veilleront à se libérer de tout désir de possession et de domination. "

La règle actuelle n'a pas de règlements sur le jeûne et l'abstinence. Au contraire, elle pose aux gens un défi de vivre l'appel de l'évangile et au repentir. L'article 7 se lit comme suit: « Comme "-frères et sœurs de la pénitence-", en raison même de leur vocation, animés du dynamisme de l'Évangile, ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ, par ce changement intérieur radical que l'Évangile appelle "-conversion-"; celle-ci, en raison de la fragilité humaine, est à reprendre tous les jours.



## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

La règle paulinienne nous ramène à la prière des Heures canoniques - la Liturgie des heures. Article 8 - ...; ils s'associeront à sa prière liturgique dans l'une des formes propose.

Vous êtes appelés de nouveau à faire des sacrements de pénitence et de l'eucharistie une partie importante de nos vies. On ne vous dit plus combien de fois vous devez recevoir ces sacrements. Article 7 - Sur ce chemin de renouvellement intérieur, le sacrement de la réconciliation est à la fois signe privilégié de la miséricorde du Père et source de grâces. Article 8 - Qu'ils participent à la vie sacramentelle de l'Église, surtout à l'Eucharistie.

La règle de 1221 a ordonné aux membres de ne pas prendre les armes ou de les porter contre qui que ce soit. La règle actuelle couvre cela d'une manière différente. Il nous appelle à être des artisans de la paix en imitant la façon d'être de François, un réconciliateur. François essayait toujours de réconcilier les côtés opposants. François est même allé vers le sultan pour essayer de mettre fin aux combats dans la terre sainte. C'est dans cet esprit que la règle actuelle stipule à l'article 19: Porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse, ils chercheront, dans le dialogue, les voies de l'unité et de l'entente fraternelle, faisant confiance en la présence du germe divin dans l'homme et en le pouvoir transformant de l'amour et du pardon.

La règle de 1221 a appelé à l'apostolat spécifique à visiter les malades, enterrer les morts et prier pour les défunts. Ceux-ci devaient aider à éradiquer la pauvreté et la misère. La Règle paulinienne a la même intention mais elle l'énonce d'une manière nouvelle. Tout d'abord à l'article 13 - vous devez accepter tout le monde comme un don du Seigneur et une image du Christ. Article 14 - vous devez construire un monde plus fraternel et évangélique. Article 15 - être

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

à l'avant-garde dans la promotion de la justice. Article 17 - Dans leur famille, ils vivront l'esprit franciscain de paix, de fidélité et de respect de la vie. Dans vos mariages vous devrez témoigner de l'amour du Christ pour son Église. Article 18 - vous devez respecter aussi les autres créatures et à l'article 19 vous devez être des messagers de joie parfaite – s'emploieront activement à porte aux autres la joie et l'espérance.

La règle de 1221 demandait que tous assistent à la réunion mensuelle. La règle actuelle fait la même chose. Article. 24 - pour favoriser la communion entre les membres, le conseil devrait organiser des réunions régulières et fréquentes de la communauté ... il devrait adopter des moyens appropriés pour la croissance de la vie franciscaine et ecclésiale et encourager chacun à vivre en fraternité.

La règle de 1221 avait des règlements concernant le Visiteur, les corrections et la dispense. L'article 26 couvre ceci: pour promouvoir la fidélité au charisme ainsi que le respect de la règle et pour recevoir un plus grand soutien dans la vie de la fraternité, le ministre devrait demander la visite pastorale et fraternelle.

Dans les mots de saint François: « Oh, comme ces hommes et ces femmes sont heureux et bénis quand ils font de telles choses et persévèrent dans de telles choses, car 'l'esprit du Seigneur reposera sur eux.' " " Quiconque observe tout cela soit rempli au ciel de la bénédiction du très haut Père, et sur la terre avec celle de son Fils bien-aimé, avec le Saint-Esprit, le Consolateur. "

Dans ma première présentation j'ai donné plutôt une histoire des diverses règles des franciscains séculiers. Je vais aller dans une direction différente dans cette présentation. Je veux démontrer que la Règle paulinienne nous aide à reconstruire la maison de Dieu de nos jours.

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

Je vous demande de repenser il y a 40 ans à 1978! Où étiez-vous? Étiez-vous un tertiaire, membre du Tiers - Ordre de Saint François? C'était une époque très différente. En tant qu'Église, nous étions encore en train de s'habituer aux changements du Concile Vatican II. Nous célébrions la messe dans notre propre langue. Nous avons relevé le défi d'adapter l'Église au monde moderne. Nous avons ouvert large les fenêtres et avez laissé le Saint Esprit nous guider pour adapter le message de l'Évangile au monde moderne.

Il y a 40 ans, les églises étaient pleines. Il y avait 2 ou 3 prêtres dans chaque paroisse. Il y avait trois ou quatre messes célébrées dans chaque église. Il y avait beaucoup de fraternités à travers le Québec et le reste de Canada. Il y avait probablement 13 000 membres.

Aujourd'hui, la fréquentation des églises a diminué tout à travers le Canada. Beaucoup de prêtres servent 2 ou 3 paroisses. Nous avons moins de fraternités et moins de membres, peut-être environ 2 500 à 3 000, et les membres vieillissent. C'est une période de vaches maigres pour l'Église, pas seulement au Canada, mais partout en Amérique du Nord et en Europe. Je crois que ce temps de vaches maigres avait été prévu il y a 40 ans. **Laïcs et religieux franciscains en réponse à l'Esprit ont écrit une règle qui peut mener le franciscain séculier à travers cette période basse et amener un renouveau et une renaissance dans l'Église et dans les Ordres franciscains au cours des prochaines 100 - 200 années.**

Le cardinal Roger Ettegay écrit ces mots devant l'approche de l'an 2000

Et maintenant, à l'aube d'un nouveau millénaire, l'aventure franciscaine a-t-elle encore du sens? A-t-elle encore des chances de réussir? Jamais la vraie fraternité, ni le charisme franciscain sont plus que nécessaire qu'aujourd'hui.

## Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018

Je crois que la Règle du Pape Paul VI nous aidera à traverser cette période de diminution et nous aidera à reconstruire l'Église de notre temps tout comme Saint François et ses disciples ont revitalisé l'Église à son époque. Benet

A. Fonck, OFM, dans *Appelé à suivre le Christ* a déclaré ce qui suit

Pour ceux qui sont « appelés à suivre le Christ sur les traces de saint François d'Assise » (Article n ° 1), notamment à travers l' Ordre Franciscain Séculier , la règle de vie devient l'axe central et la base des objectifs évangéliques de la vie , pour avoir éclairci le sens de l'engagement de l'Évangile et pour avoir détaillé les moyens d'être évangélisés et d'évangéliser les autres avec le contexte de soutien de la vie en fraternité. Pour cette raison, la règle doit être lue, comprise, digérée et absorbée dans l'existence personnelle et communautaire de chaque franciscain séculier.

La Règle a fait de l'Évangile le centre de votre vie. L'article **4**, que nous connaissons si bien, dit: " La règle et la vie des franciscains séculiers est la suivante: vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ en suivant les exemples de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et les hommes ". Parfois, je pense que nous oublions ce qui vient après. L'article 6 définit cette vie évangélique.

Morts et ressuscités avec le Christ dans le Baptême qui les fait membres vivants de l'Église, ils sont encore plus profondément unis à elle par leur engagement. Ils s'efforceront donc d'être les témoins actifs de sa mission parmi les hommes, annonçant le Christ par la vie et la parole.

## Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018

Dans son discours à l'OFS en 2002, le pape Jean-Paul II a déclaré: « [...] Vous devez maintenant regarder vers l'**avenir** et vous lancer dans l'abîme: *Duc enaltum!* (Luc 5, 4) L'Église attend de l'unique Ordre Franciscain Séculier un grand service à la cause du Royaume de Dieu dans le monde d'aujourd'hui. Se référant à l'article 6 de la Règle, Le pape Jean - Paul II encourage tous les séculiers

De vous, franciscains séculiers, l'Église attend un témoignage courageux et cohérent de la vie chrétienne et franciscaine qui vise à construire un monde plus fraternel et plus évangélique pour la réalisation du Royaume de Dieu.

" Franciscains séculiers, vous vivez votre vocation en faisant partie de l'Église et de la société comme des réalités inséparables. Pour cette raison, on vous demande tout d'abord de rendre un témoignage personnel dans leur milieu de vie: "avant tout: dans [votre] vie de famille; dans votre travail; dans vos joies et vos peines; dans [vos] rencontres avec tous les hommes et toutes les femmes, frères et sœurs du même Père; en [votre] présence et participation à la vie sociale; dans [votre] rapport fraternel avec toutes les créatures " (OFS, *Constitutions générales*, art. 12.1). Vous ne serez peut-être pas obligé de verser votre sang comme martyr, mais vous serez certainement invité à rendre un témoignage cohérent et incessant en accomplissant les promesses faites lors de votre Baptême et de votre Confirmation, que vous avez renouvelées et confirmées lors de votre engagement dans l'Ordre Franciscain Séculier. En vertu de cet engagement, la Règle et les Constitutions Générales doivent représenter pour chacun de vous le point de référence de la vie quotidienne, basé sur votre vocation explicite et votre identité particulière (cf. *Promulgation des Constitutions Générales de l'OFS*). Si vous êtes vraiment menés par l'Esprit à atteindre la perfection de la charité dans votre état séculier, "ce serait une contradiction de se contenter d'une vie de médiocrité, marquée par une éthique minimaliste et une religiosité superficielle"

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

( *Novo Millennio ineunte* , no. 31). Vous devez être sincèrement dévoué à cette "haute norme de la vie chrétienne ordinaire" (*ibid.*), à laquelle j'ai invité tous les fidèles à la fin du Grand Jubilé de l'An 2000.

L'article 17 des Constitutions générales donne chair à cette mission de présence active dans l'Église et dans le monde.

1. *Règle 6* Appelés à collaborer à la construction de l'Église comme sacrement du salut pour tous les hommes, et devenus par le baptême et par la promesse de vie évangélique « témoins et instruments de sa mission », les Franciscains séculiers annonceront le Christ par la vie et par la parole. Leur apostolat préférentiel est le témoignage personnel [1] dans leur milieu de vie et le service de la construction du Royaume de Dieu dans les réalités terrestres.
2. Dans les fraternités s'organise la préparation des frères et sœurs à la diffusion du message évangélique "dans la vie quotidienne du monde " (*Lumen Gentium* 35) et à la collaboration à la catéchèse dans les communautés ecclésiales.
4. La participation au ministère de sanctification, que l'Église exerce par la liturgie, la prière, les œuvres de pénitence et de charité, est pratiquée par les frères et sœurs tout d'abord dans leur propre famille, ensuite dans leur fraternité et, enfin par leur présence active dans l'Église locale et dans la société.

Dans le cadre du Rite de la Promesse dans l'Ordre Franciscain Séculier, qui est proprement appelé rite d'engagement à la vie de l'Évangile, trois questions sont

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

posées aux candidats. Parfois, je pense que nous nous concentrons trop sur les mots de la promesse que nous oublions ces trois questions qui vous sont posées par l'Église. Les trois questions se concentrent sur le mode de vie évangélique, rendant témoignage du Royaume de Dieu et en rétablissant la communauté ecclésiale, Les trois questions sont :

\*Voulez-vous embrasser le mode de vie évangélique en suivant l'exemple et les paroles de saint François d'Assise, qui est au cœur de la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier?

\*Vous avez été appelé à témoigner du Royaume de Dieu et à construire un monde plus fraternel basé sur l'évangile avec toutes les personnes de bonne volonté. Voulez-vous être fidèle à cette vocation et pratiquer l'esprit de service propre aux franciscains séculiers?

\*Vous avez été fait membres du Peuple de Dieu par votre baptême, et renforcé dans la confirmation par le nouveau don de l'Esprit, afin d'annoncer le Christ par ta vie et tes paroles. Veux-tu te lier plus étroitement à l'Église et travailler intensément pour reconstruire la communauté ecclésiale et remplir sa mission parmi tous les gens?

Vous avez répondu Oui à chaque question, c'est ce que je veux.

À son époque, le pape Léon voulait que le laïc franciscain soit le moyen d'amener une nouvelle croissance dans l'Église. Je crois que la Règle paulinienne est mieux équipée pour réaliser cette nouvelle croissance. La Règle paulinienne pose un défi aux personnes de faire du Christ l'inspirateur et le centre de leur vie, elle les appelle à vivre les Évangiles - pour aller de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile. La règle invite chaque personne à subir une metanoia profonde - pour répondre avec sa vie entière à l'invitation de Jésus à " À se repentir, à changer, car

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

le Royaume de Dieu est proche ". Une fois entamé ce voyage de conformation de sa vie à Jésus, le franciscain séculier est appelé à rendre témoignage à Jésus et à aller vers toutes les nations et proclamer qui est Jésus.

Comment devons-nous amener cette nouvelle croissance au Canada et dans le reste des pays développés? Eh bien, la réponse est de vivre la règle paulinienne. Vivre notre vocation de franciscains, laïques et religieux. C'est aussi simple que cela et aussi stimulant que cela. L'Église a commencé avec 12 disciples et a grandi et s'est répandue dans le monde entier. Saint François a commencé avec quelques disciples qui voulaient vivre et prêcher l'Évangile. Nous devons croire et faire confiance aux paroles de saint Jean dans son livre de l'Apocalypse. "Vois, je fais toutes les choses nouvelles."

Donc, je veux vous laisser avec un modèle qui peut être une source d'inspiration pour vous. C'est une personne de l'Évangile de Jean. Nous ne connaissons pas son nom seulement le titre que le Seigneur lui a donné. Je fais référence au disciple que Jésus aimait, souvent désigné par le titre abrégé "le disciple bien-aimé".

J'ai toujours été fasciné et attiré par ce disciple que Jésus aimait. Nous entendons parler du disciple que Jésus aimait dans l'Évangile du dimanche de Pâques. L'Évangile raconte que Marie-Madeleine a dit aux disciples que quelqu'un avait pris le corps du Seigneur hors du tombeau et que nous ne savions pas où ils l'avaient mis. Pierre et le disciple que Jésus aimait courent au tombeau. Le disciple bien-aimé arrive le premier au tombeau, mais il attend et permet à Pierre d'entrer en premier. Pierre entre et voit les vêtements en lin mais ne sait pas quoi en faire. Alors on nous dit que le disciple bien-aimé est entré dans la tombe "il a vu et il a cru".



## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

La première fois que nous entendons parler du Disciple que Jésus aimait est lors du dernier repas au chapitre 14: 21-26. " Jésus était profondément troublé et a témoigné: " Amen, amen, je vous le dis, l'un d'entre vous me trahira. " Les disciples se regardèrent, sans savoir ce qu'il voulait dire. L'un de ses disciples, celui que Jésus aimait, était couché à côté de Jésus. Alors Simon Pierre lui fit un signe de tête afin de découvrir ce qu'il voulait dire. Il s'appuya contre la poitrine de Jésus et lui dit: « Maître, qui est-ce? » Jésus répondit: "C'est celui à qui je remets le morceau après l'avoir trempé." Alors, il trempa le morceau, le prit et le tendit à Judas, fils de Simon l'Ischariote ".

Pendant de nombreuses années, c'était pour acquis que le « disciple bien-aimé » mentionné dans l'Évangile de Jean était Jean, l'écrivain évangélique lui-même. Cependant, les érudits bibliques récents ont commencé à remettre cela en question. Ils nous disent que le disciple bien-aimé, que nous pourrions appeler le « héros » de cet évangile, était en effet une personne réelle (mais pas Jean) qui a vécu sa vie de disciple au sein de la première communauté johannique.

Nous devrions considérer le Disciple Bien-Aimé comme le modèle de tous ceux qui sont aimés de Jésus et de tous ceux qui "restent" dans son amour. S'il est un modèle, un prototype, où était-il avant la dernière Cène? S'il doit être un modèle pour nous, alors il ne doit pas avoir suivi Jésus depuis le tout début. Alors regardons au premier chapitre de l'Évangile de Jean - vers 35-42.

Le jour suivant, Jean (le Baptiste) était de nouveau là avec deux de ses disciples, et comme il regardait Jésus passer, il dit: « Voici l'Agneau de Dieu.» Les deux disciples ont entendu ce qu'il a dit et ont suivi Jésus. Jésus se retourna, les vit le suivre et leur dit: "Que cherchez-vous?" Ils lui ont dit: « Rabbi » (qui signifie

## Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018

« Maître »), où demeures-tu?» Il leur dit: "Venez, et vous verrez." Alors ils sont allés voir où il restait, et ils sont restés avec lui ce jour-là.

Il y a deux disciples dans ce passage. L'un est nommé - André, l'autre n'est pas nommé. Ce disciple sans nom représente chacun d'entre nous qui souhaite être le disciple que Jésus aime. La première chose que nous remarquons est que Jean-Baptiste dit: Voici l'Agneau de Dieu. C'est un mot important dans l'Évangile de Jean. Vois, regarde, vois, comprends que c'est l'Agneau de Dieu, celui dont j'ai parlé, celui qui est plus grand que moi. Ces deux disciples décident de suivre.

Je pense que c'est important pour nous en tant que franciscains. Comme Jean-Baptiste, nous devons montrer aux gens qui est Jésus, nous devons proclamer hardiment: "Voici, regardez ici l'Agneau de Dieu. Nous le faisons par le témoignage de nos vies et par nos paroles.

Jésus se tourne vers les deux disciples et dit: « Que cherchez-vous ? |» Ce sont les premières paroles de Jésus dans l'Évangile de Jean, ce sont donc des mots importants. Que cherchez-vous? Qu'est-ce que tu veux de moi? Que veux-tu dans la vie? C'est une question que Jésus nous pose encore et encore dans nos vies. Que cherchez-vous? Il demande cela quand vous avez commencé votre voyage en tant que franciscain. Les disciples ont répondu: "Rabbi où demeures-tu?" En d'autres termes, de quoi parlez-vous? Que pouvez-vous nous offrir? Que pouvez-vous nous donner? Rester maintenant est un autre mot important dans l'Évangile de Jean. Rester avec demeurer, habiter sont souvent utilisés par Jésus. Nous les entendons encore et encore. Pensez à la vigne et aux branches: "demeurez dans mon amour".

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

Jésus répond 'Viens et vois', approche-toi, viens et reste avec moi et tu découvriras ce que tu désires le plus profondément. Venez et voyez - venez et restez et votre joie sera complète. Les gens sont attirés par ce que nous avons. Ils voient quelque chose de différent en nous à cause de notre engagement et de notre vocation franciscaine. Nous avons donc besoin de demander aux gens la même question "que recherchez-vous? Et pour aider les gens à savoir de quoi parle Jésus - ce qu'est saint François. Il est intéressant de noter que Frère Lester Bock a appelé l'un de ses livres de formation initiale pour les enquêteurs "*Come and See*". Je suis certain qu'il avait en tête cette scène évangélique. Notre Seigneur Jésus demande à chaque chercheur : Que cherches-tu? Qu'est-ce que tu veux? Viens plus près, viens et découvre qui je suis. Le cœur de la Règle est l'article 4.

La Règle et la vie des franciscains séculiers, est la suivante: vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ en suivant les exemples de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes.

Nous devons continuer à inviter les gens à venir et à voir, à venir faire de Jésus le centre de leur vie.

Donc ce disciple sans nom devient le disciple bien-aimé parce qu'il accepte cette invitation à venir et à voir, à venir et rester avec le Seigneur. Juste une petite note nous dit qu'il est quatre heures de l'après-midi (c'est tard dans l'après-midi) peut-être que Jean dit cela pour nous dire, lecteur ou auditeur, qu'il n'est jamais trop tard pour devenir le disciple bien-aimé.

L'Évangile de Jean nous donne aussi un moyen de faire de Jésus le centre de nos vies. Revenons à cette dernière scène du souper. L'un de ses disciples, celui que Jésus aimait, était couché à côté de Jésus. Alors Simon Pierre lui fit un signe de tête pour découvrir ce qu'il voulait dire. Il s'adossa contre la poitrine de Jésus et lui dit: « Maître, qui est- ce? » La plupart d'entre nous, lorsque nous imaginons ou

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

nous nous représentons le dernier souper, nous pensons à la peinture de la Cène de Michelangelo - tous les disciples assis sur des chaises autour d'une table. Mais ce n'est pas ainsi que Jean le décrit- il dit: il était allongé. Ainsi, ils n'étaient pas assis sur des chaises, mais allongés sur un banc ou un divan' Le disciple bien-aimé s'appuyait contre la poitrine de Jésus et demandait: « Qui est-ce? » Remarquez l'image que Jean peint pour nous: le disciple bien-aimé se penche en arrière avec sa tête sur la poitrine de Jésus, imaginez-le dans votre esprit, il a l'oreille sur la poitrine de Jésus et regarde les autres. C'est une bonne image du disciple, c'est celui qui a l'oreille de Jésus et regarde le monde de la même manière que Jésus, une oreille au « cœur sacré », une oreille attentive au cœur compatissant et aimant de Jésus. Un disciple bien-aimé est celui qui écoute d'abord Jésus, un qui est en accord avec le Seigneur, celui qui fait de Jésus le centre de sa vie. Il n'est pas seulement celui qui écoute mais regarde aussi l'autre comme Jésus fait avec la même miséricorde, la même compassion et le même amour. Il voit comme Jésus voit, aime comme Jésus aime, pardonne comme Jésus pardonne

Je crois vraiment que notre Règle et notre mode de vie ont les moyens d'amener les autres à une relation plus profonde avec le Seigneur. Notre mode de vie nous aide à devenir des disciples bien-aimés. Mais nous sommes appelés à être plus que les disciples - un disciple est celui qui suit- nous sommes appelés à être des apôtres - celui qui est envoyé - il faut aller dans le monde entier et proclamer le Christ. Et si nécessaire, utiliser des paroles.

Alors aidons-nous aider les autres à trouver la réponse à « Que cherches-tu », invitons-les à venir et à voir, aidons-les à faire du Christ le centre de leur vie. Nous devons les aider à harmoniser leur audition au cœur de Jésus et de voir les autres comme Jésus les voit.

## **Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018**

Je vais conclure avec la prière de sainte Thérèse.

Christ n'a pas d'autre corps que le tien,  
Pas de mains, pas de pieds sur terre, mais le tien,  
Vos yeux sont les yeux avec lesquels il regarde la compassion sur ce  
monde,  
Vos pieds sont les pieds avec lesquels il marche pour faire le bien,  
Vos mains sont les mains avec lesquelles il bénit tout le monde.  
Vôtres sont les mains, les pieds, les yeux, vous êtes son corps.  
Christ n'a plus de corps que le vôtre, pas de mains, pas de pieds sur terre,  
mais le que le vôtre,  
Vos yeux sont les yeux avec lesquels il regarde avec compassion sur ce  
monde.  
Christ n'a plus de corps sur terre que le vôtre.

## Présentation par le Fr. Peter Knaapen, OFM Conventuel au Chapitre National 2018

---

[1] Voir la règle 1221, 17,3; *Légende des Trois Compagnons* 36; *Deuxième lettre à tous les fidèles* 53.